



## Accroître les financements pour la gestion durable des terres

# MAROC

## CONTEXTE

Population totale (millions), 2007: 30,86  
 Densité de la population (hab/ km<sup>2</sup>), 2006: 38,3  
 Superficie forestière (% superf. totale), 2005: 9,76  
 Superficie agricole (% superf. totale), 2005: 68,1  
 PIB (\$EU, milliards): 73,28  
 Croissance annuelle du PIB : 2,3 %  
 Dette extérieure (\$EU, millions), 2006: 18493  
 Investissements directs étrangers (\$EU, millions),  
 2006: 2699  
 Ratification de la CNULCD: 1997

Source: World Development Indicators database, 2008

Le Maroc a ratifié la Convention des Nations Unies de lutte contre la désertification et la sécheresse en 1996. Dans le cadre de la mise en œuvre de ladite Convention, le Programme d'Action National (PAN) a été élaboré et validé en 2001. Ce programme est basé sur les principes d'intégration, territorialisation, partenariat et participation.

Le PAN/Maroc est un véritable cadre stratégique de lutte contre la désertification intégré aux autres politiques de développement durable du pays. L'option du PAN est fondée sur quatre grands axes complémentaires: développement rural, réduction de la pauvreté, atténuation des effets de la sécheresse et utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles.

Avec essentiellement l'appui du Mécanisme Mondial, du PNUD et de la RFA/GTZ le Maroc a mis en œuvre le PAN par :

- La mise en place de mécanismes de coordination et de pilotage ;
- L'élaboration d'un diagnostic concerté ;
- La prise en compte de l'évolution du contexte institutionnel ;
- L'implication des partenaires au développement dans les mécanismes de pilotage ;
- L'engagement concomitant d'actions aux niveaux sub-national et local ;
- Le suivi de l'état des ressources naturelles et l'évaluation des impacts des projets de lutte contre la désertification ;
- L'élaboration des premiers projets prioritaires du PAN ;
- L'élaboration d'une Stratégie nationale de mobilisation des ressources ;


Depuis sa création en 2003, le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification (HCEFLCD) est le Point Focal institutionnel National de la CCD. La Direction de Lutte contre la Désertification et de Protection de la Nature est particulièrement chargée de la coordination, du pilotage et de la mise en œuvre du PAN.

## DÉFIS

La lutte contre la désertification est à la croisée des problématiques de changement climatique, préservation de la biodiversité, conservation des eaux et du sol, mais aussi de lutte contre la pauvreté et sécurité alimentaire. Au Maroc, 93 % du territoire est concerné par le phénomène de désertification, activé par l'aspect aléatoire des précipitations dont la tendance générale est à la baisse avec une répartition inégale et irrégulière sur près d'un siècle d'observations.

Cette contrainte naturelle est aggravée par la pression humaine exprimée à travers le bilan offre-demande en eau déficitaire, la vulnérabilité et la surexploitation des écosystèmes forestiers et de parcours, les ressources en sol, déjà limitées, dont la Surface Agricole Utile (SAU) par habitant est en décroissance continue. Le coût de la dégradation des ressources naturelles dans les secteurs de la forêt, des terres de cultures et de parcours et suite à l'envasement des barrages est évalué à 2,9 Milliards de dirhams par année.

Dans ce contexte le PAN devait impérativement se traduire en mesures et actions concrètes sur le terrain. C'est le sens de l'action du Mécanisme Mondial dans son soutien à l'élaboration d'une stratégie nationale de mobilisation des ressources dont les piliers sont la cohérence globale entre les financements internes et externes et l'utilisation intégrée de l'ensemble des instruments internationaux en rapport avec la gestion durable des terres et la lutte contre la désertification.

 Le Mécanisme mondial est une institution subsidiaire de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification. Il est spécialisé dans l'accroissement des financements destinés à la gestion durable des terres et «d'encourager les actions conduisant à la mobilisation et à l'acheminement, au profit des pays en développement touchés Parties, de ressources financières importantes...»

(article 21 de la Convention).

## OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le HCEFLCD a reçu le soutien du MM pour le renforcement des capacités nationales afin d'asseoir une stratégie de développement de partenariat et de mobilisation des ressources financières au profit du PAN.

La stratégie s'est focalisée sur :

- Le renforcement de la capacité des acteurs du PAN pour la mobilisation des ressources ;
- Le renforcement du processus consultatif avec les partenaires au développement pour le financement des projets prioritaires du PAN présentés lors de la Table Ronde des partenaires au développement, organisée fin 2004 ;
- La promotion de sources de financement diversifiées ;

Cette stratégie, appuyée par le PNUD et la RFA à travers la GTZ, a permis au Maroc d'intégrer la lutte contre la dégradation des terres dans le plan de développement national et les cadres stratégiques sectoriels d'investissement ainsi que dans les priorités de plusieurs partenaires au développement. Ainsi, Outre l'Espagne, qui a inscrit la lutte contre la désertification comme un des axes prioritaires de sa coopération avec le Maroc, des le Japon, la Belgique, la Banque Mondiale, la Commission européenne ou le FIDA ont répondu favorablement à la Stratégie en inscrivant leur coopération dans le cadre de la mise en œuvre du PAN.

Pour ce qui concerne le FEM, le MM a, en coopération avec le FIDA et l'ONUDI, facilité l'accès aux ressources du FEM en finançant l'élaboration d'un projet FEM/ PDFB qui a abouti à l'octroi d'un don de 6M US \$ pour le Maroc, complétant un projet de développement intégré de lutte contre la désertification et réduction de la pauvreté dans l'Oriental du pays d'un montant de 18,8 M US \$

## SITUATION ACTUELLE

L'excellente coopération entre le MM et le HCEFLCD a déjà donné ses fruits. En effet, au cours de ces dernières années 53 projets prioritaires ont été élaborés par le HCEFLCD et les autres acteurs nationaux concernés (Agriculture, Ressources en eaux, environnement) selon les quatre axes prioritaires du PAN/LCD :

- Axe 1 : Actions d'appui à la lutte contre la désertification
- Axe 2 : Actions d'appui aux initiatives génératrices de revenu
- Axe 3 : Actions de lutte contre la désertification et atténuation des effets de la sécheresse
- Axe 4 : Actions de renforcement des connaissances, de suivi et d'évaluation

Au niveau de la société civile, le MM a également financé ENDA Maghreb pour l'élaboration d'un Plan d'action de lutte contre la désertification des ONG marocaines, intégré ensuite dans les projets prioritaires du PAN/LCD.

Sur la base de deux entrées liées aux thématiques « désertification » et « territorialisation » 12 projets intégrés à caractère fédérateur ont été identifiés et présentés aux partenaires lors d'un atelier national en Février 2007.

Au total, les négociations entre le Maroc et ses partenaires de coopération ont permis d'obtenir un montant global de 1,8 Milliard de DH (environ 225 Millions US \$) pour le financement de projets intégrés visant la lutte contre la désertification.

Pour la partie nationale le HCEFLCD et le Ministère de l'Agriculture dégagent pour des actions en relation avec la LCD et le développement rural, des enveloppes annuelles respectives de plus de 500 et 200 millions de dirhams ; soit près de 100 Millions US \$/an.

## ÉTAPES SUIVANTES

Deux axes forts de coopération entre le MM et le Maroc se dégagent :

- Le programme de coopération Sud-Sud SolArid du Mécanisme Mondial, au sein duquel le Maroc participe pleinement pour partager son expérience avec les autres pays d'Afrique du Nord et d'Afrique de l'Ouest sur les questions clés de la LCD ;
- La veille informationnelle sur toutes les opportunités de financement, afin de fournir aux acteurs nationaux les informations utiles sur les voies et outils pour accéder aux financements identifiés.

Cette action complétera la recherche de sources novatrices et diversifiées de financement tels que les financements liés au changement climatique, notamment le MDP, ou encore la coopération décentralisée.

### POUR EN SAVOIR PLUS

Royaume du Maroc



Haut Commissariat aux Eaux et Forêts  
et à la Lutte Contre la Désertification

**M. Mohamed Ghanam**

Point Focal de la CCD, Chef de  
Service de Coordination et de  
Suivi de la CCD  
m\_ghanam9@yahoo.fr



**Youssef Brahimi**

Cordonnateur de programme,  
Afrique du nord et coopération sud-sud  
y.brahimi@global-mechanism.org

**Inès Chaâlala**

Chargée de programme,  
Afrique du nord et coopération sud-sud  
i.chaalala@global-mechanism.org